



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 07773

Numéro SIREN : 789 461 514

Nom ou dénomination : UF NANTERRE

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2016 sous le numéro de dépôt 13841

UF NANTERRE

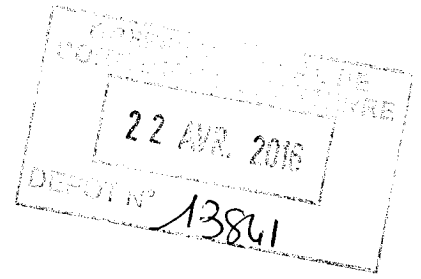
Société à responsabilité limitée

Au capital de 10 000 euros

85 Avenue François Arago

92000 NANTERRE

789 461 514 RCS NANTERRE



PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS

DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 11 MARS 2016

Le 11 Mars 2016,

A 11 heures 30,

Au siège social de la société SOCCER 5 France, à COURNON D'AUVERGNE (63800) – 13, Rue de Sarliève,

La société URBAN FOOTBALL, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 129 279 euros, ayant son siège social à PUTEAUX (92800) - 159, Rue de la République, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 480 184 332, représentée par sa Présidente, la société SOCCER 5 FRANCE, Société par actions simplifiée au capital de 1 203 500 €, dont le siège social est à COURNON D'AUVERGNE (63800) - 13 rue de Sarliève, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 491 537 999, elle même représentée par son Président, Monsieur Jean-Philippe REY,

Propriétaire de la totalité des 10 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société UF NANTERRE, associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

En présence de Messieurs Julien FALGOUX, Cédric GUELLE, cogérants non associés de la Société,

Monsieur Nicolas WARTER, cogérant non associé étant absent et excusé.

A pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance.**
- Constatation de la démission de Monsieur Victor AUGAIS de ses fonctions de Cogérant et décision à prendre quant à son éventuel remplacement.**
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal line.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, constate la démission de Monsieur Victor AUGAIS de ses fonctions de cogérant à compter du 10 mars 2016 à minuit et décide qu'il n'y a pas lieu de procéder à son remplacement.

DEUXIÈME DÉCISION

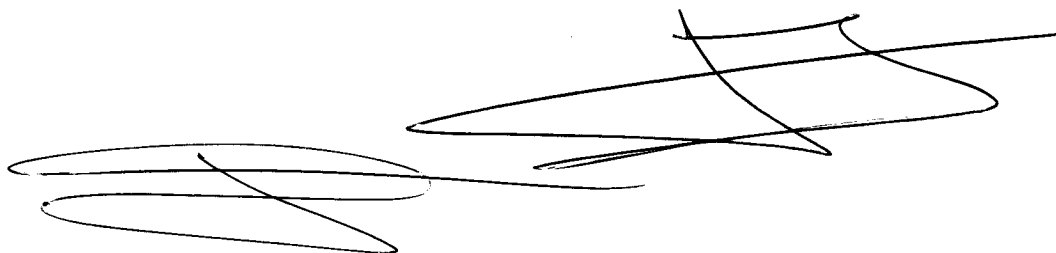
L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

*

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Gérant,

URBAN FOOTBALL,
Représentée par
Monsieur Jean-Philippe REY

The block contains two handwritten signatures. On the left, there is a signature for 'Le Gérant' (the manager), which appears to be a stylized, cursive script. On the right, there is a signature for 'Monsieur Jean-Philippe REY', which is more angular and bold, with a prominent horizontal stroke.